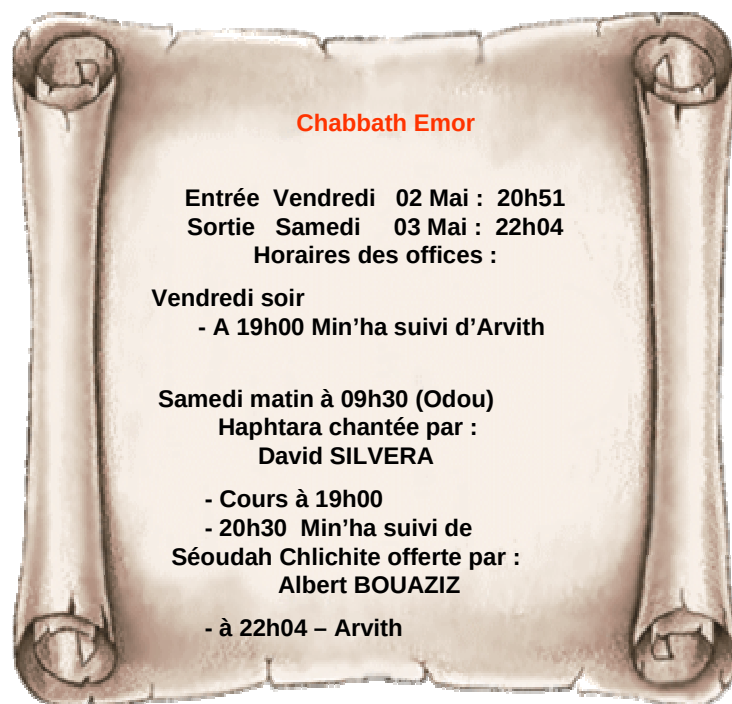


Le BMI est dédié à la mémoire de
Meïcha Silvera née Smadja, nifteret le 01 Iyar 5754



Résumé de la paracha



(Tiré du site internet fr.chabad.org)

Emor en bref (Lévitique 21,1 – 24,23)

« Parle aux pontifes, fils d'Aaron et dis-leur »

La paracha de Emor (« Parle ») commence par l'énoncé des lois concernant les Cohanim (les « prêtres »), le Cohen Gadol (le « Grand-Prêtre ») et le service du Temple : un Cohen ne doit pas se rendre rituellement impur par le contact avec un cadavre, si ce n'est lors de la mort d'un parent proche. Il ne peut épouser une femme divorcée ou qui s'est déshonorée par la débauche. Le Cohen Gadol ne peut épouser qu'une femme vierge. Un Cohen atteint d'une difformité physique ne peut effectuer de service dans le Temple, de même qu'un animal atteint d'une malformation ne peut y être offert.

Un veau, un agneau ou un chevreau nouveau-né doit être laissé avec sa mère pendant sept jours. Il est interdit d'abattre un animal et sa progéniture le même jour.

La paracha énumère ensuite les Convocations Saintes, les fêtes du calendrier juif : le Chabbat hebdomadaire, le sacrifice pascal le 14 du mois de Nissan vers le soir et les sept jours de la fête de Pâque (Pessa'h) commençant le 15 Nissan. L'offrande du Omer sur les prémices de la moisson d'orge a lieu au second jour de la fête de Pâque à partir duquel, pendant quarante-neuf jours, a lieu le compte du Omer qui aboutit à la fête de Chavouot, le cinquantième jour. « Une commémoration de sonnerie de Choffar » a lieu le premier Tichri (Roch Hachana) ; le 10 Tichri un jour de jeûne solennel (Yom Kippour) ; la fête de Souccot pendant laquelle, à partir du 15 Tichri, on réside dans des cabanes et l'on prend les « quatre espèces » (palmier, myrte, saule et cédrat), suivie immédiatement par la fête du « huitième jour » de Souccot (Chémini Atséret).

La Torah évoque ensuite l'allumage de la Ménorah du Temple et le pain de proposition (Lé'hem Hapanim) placé chaque semaine sur la table du sanctuaire.

Emor se termine par l'incident lors duquel un homme fut exécuté pour blasphème et l'énoncé des peines applicables en cas de meurtre (la mort) et de blessure à son prochain ou dégradation de sa propriété (compensation financière).



(Tiré du livre Un rameau d'olivier du Rav Ovadia Yossef)

Chapitre I, Michna 10 (Chema'ya et Avtalion reçurent la tradition des précédents. Chema'ya dit « Aime le travail, fuis les honneurs et ne recherche point la faveur des grands »)

Aime le travail

Dans Bérakhot (8a) on affirme, en effet, que celui qui vit de sa peine au travail est plus grand que celui qui craint Hachem, car à propos de ce dernier il est dit : « Heureux l'homme qui craint Hachem », mais pour le premier, le verset s'exclame : « Oui, le produit de ton travail, tu le mangeras, tu seras heureux: le bien sera ton partage. « Tu en seras heureux » dans ce monde et « le bien sera ton partage » dans le monde futur.

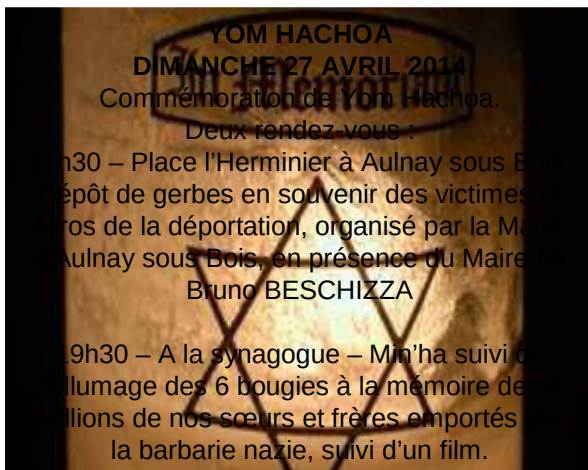
Rabbi Yirméya affirme, dans Midrach Rabba (Béréchit Rabba, paracha Vayétsé chap 74-12): « le travail est supérieur au mérite des pères, car le mérite des pères a épargné des biens matériels, tandis que le travail a sauvé des vies ». Le mérite des pères a épargné des biens matériels, comme il est dit: « Si le D... de mon père, le D... d'Abraham et celui que révère Isaac ne m'était pas venu en aide, certes, actuellement tu m'aurais laissé partir les mains vides ». Tandis que le travail a sauvé des vies, c'est ce qu'ajoute ce verset: « Hachem a vu mon humiliation et le labeur de mes mains, et il a prononcé hier », c'est-à-dire qu'il a ordonné à Laban: « Garde-toi d'interpeller Jacob, soit en bien, soit en mal ».

Dans le Talmud de Jérusalem (Péa, chap 1-5) Rabbi Yichma'el explique: « Tu choisiras la vie : c'est le travail ». Et dans le traité Kiddouchim (29a) il est recommandé: « Un père doit faire la mila et le Pidion à son enfant, lui enseigner la Torah, le marier et lui apprendre un métier », comme il est dit: « jouis de la vie avec la femme que tu aimes ». De même qu'il a l'obligation de le marier, il lui incombe aussi de lui enseigner un métier.

AGENDA communautaire



Israël



ROCH HODECH IYAR

Veille Mardi 29 Avril

1^{er} jour – Mercredi 30 Avril

2^{ème} jour – Jeudi 01 Mai

**Yom Hazikaron, suivi de
Yom Haastmaouth, jour de l'Indépendance**
le **Lundi 5 Mai à 19h30.**

- Office de Min'ha,
- Izkor
- Projection d'un film sur Yom Hazikaron,
- Office d'Arvith Yom Haastmaouth,
- projection d'un film sur Yom Haastmaouth
- Buffet israélien

EDF énergies nouvelles inaugure un projet de ferme solaire photovoltaïque en Israël

Le 08 avril 2014 par Israel Science Info desk

La première ferme solaire photovoltaïque franco-israélienne, coproduite par la filiale énergies renouvelables d'EDF, a été inaugurée mardi dans un kibboutz du désert du Néguev (sud), a annoncé la filiale israélienne d'EDF. Cette ferme, capable de produire 30 mégawatts, est le premier projet d'une série de projets en cours visant à faire d'Israël un des premiers partenaires d'EDF Énergies nouvelles dans le domaine du photovoltaïque.

EDF-Israël espère aussi développer de nouveaux sites avec pour objectif une production de 160 mégawatts, a précisé la compagnie électrique française, qui a aussi annoncé prospecter pour de nouveaux sites éoliens en Galilée (nord d'Israël). « Ces deux dernières années nous avons procédé à des mesures sur différents sites en Galilée et avons conclu plusieurs accords avec des propriétaires de terrains », a annoncé le PDG d'EDF en Israël, Ayalon Vaniche.

En 2011, Eric Besson, alors ministre français de l'Industrie et de l'Énergie, avait affirmé que « l'objectif de la France était de doubler les échanges industriels entre les deux pays d'ici cinq ans », lors d'une visite en Israël au cours de laquelle il avait visité une centrale solaire dans un kibboutz.

Israël, en pointe dans le domaine de l'énergie solaire, s'est récemment lancé dans l'énergie solaire photovoltaïque.

AFP

voir aussi Israël Science Info N°11

voir aussi interview de

Ayalon Vaniche, P.D.-G. d'EDF
Energies Nouvelles Israël

sur [Israel Institute](http://IsraelInstitute.com)

